



AU CONSEIL GENERAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS

**Préavis municipal 1/2022 relatif aux comptes communaux 2021
et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente le **rapport de gestion** ainsi que les **comptes communaux 2021** pour approbation.

L'exercice 2021 s'est terminé avec un **excédent de revenus de CHF 68'157.64** contre un excédent de charges budgété de CHF 63'999.60, soit un écart positif de CHF 132'157.24.

Voici en ordre de priorité **les éléments principaux qui contribuent à expliquer la différence en positif** :

- une baisse significative de CHF 319'001.- au niveau de la participation à la facture sociale (ligne 720.3510) ;
- des rentrées plus importantes que prévues de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de plus de CHF 138'000.- (ligne 210.4010), augmentation liée à une société immobilière en liquidation pour des arriérés d'impôts de 2014 à 2019 ;
- une diminution des charges au niveau des unités d'accueil pour écoliers de plus de CHF 83'000.- (710.3522) en raison d'une deuxième tranche de subventionnement octroyée par le canton pendant la pandémie du Covid-19 en 2021 ;
- des coûts moindres pour l'école primaire et secondaire de plus de CHF 63'000.- (510.3520 et 520.3520) à cause d'une réduction des activités extra-scolaires suite aux restrictions sanitaires ;
- une hausse des gains immobiliers plus importante que prévue, à savoir plus de CHF 63'000.- (210.4410) ;
- une ristourne du fonds de péréquation pour l'exercice 2020 de CHF 31'724.- (220.4520.1) ;
- un remboursement des assurances maladies et accidents de presque CHF 22'000.- (110.4360).

Les aspects principaux qui contribuent à expliquer la différence en négatif sont les suivants :

- des rentrées de CHF 263'843.- en moins par rapport au budget au niveau de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (ligne 210.4000), mais stables au regard de l'exercice 2020 ;
- un revenu négatif de l'impôt à la source des personnes physiques domiciliées dans la commune à hauteur de 140'648.- (210.4003) ;
- une augmentation de la participation communale au fonds de péréquation de CHF 110'000.- (220.3520) ;
- des droits de mutation moins importants que budgétés, à savoir une baisse de plus de CHF 90'000.- (210.4040) ;
- une réduction du loyer accordé au gérant du Relais des Chasseurs de CHF 21'000.- (356.4270) en fonction des restrictions imposées par la Confédération et le canton lors de la pandémie en 2021.

Ces douze points expliquent près de trois quarts de la différence entre le résultat des comptes et celui du budget 2021. Notons également que le seul point qui ressort de la compétence de la commune concerne l'abaissement temporaire du loyer du restaurant.

D'autres différences de moindre importance par rapport au budget 2021 sont relevées dans le préavis sous les thèmes correspondants.

Au cours de l'année 2021, le Conseil général/communal a adopté **8 préavis** de la Municipalité lors de trois séances, soit en bref et dans l'ordre :

- | | |
|-------------|--|
| - PM 1/2021 | Comptes communaux 2020 et rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020 |
| - PM 2/2021 | Statuts de l'APEJ |
| - PM 3/2021 | Octroi de diverses autorisations générales à la Municipalité pour la législature 2021-2026 |
| - PM 4/2021 | Arrêté d'imposition communal 2022 |
| - PM 5/2021 | Modification du règlement de l'entente intercommunale du SDIS Terre Sainte |
| - PM 6/2021 | Règlement sur le subventionnement des études musicales |
| - PM 7/2021 | Budget 2022 |
| - PM 8/2021 | Plafond d'endettement et des risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026 |

En suivant les **rubriques du compte de fonctionnement par classification administrative**, le présent préavis inclut un **certain nombre de commentaires** et décrit les divers travaux et activités entrepris, suivis et réalisés par la Municipalité au cours de l'année 2021.

Administration générale

Conseil général et communal

2021 a été marquée par le changement de système au niveau de l'organe législatif de la commune suite à l'adoption d'un préavis le 28 septembre 2020 demandant l'institution d'un Conseil communal à Chavannes-des-Bois dès le 1 juillet 2021. Ainsi, la **dernière séance du Conseil général** a eu lieu le 21 juin, quelques jours avant la fin de la législature. Suite aux **élections pour le nouveau Conseil communal** en mars 2021 et à la cérémonie d'assermentation des nouveaux élus le 25 mai en présence du nouveau Préfet de Nyon, M. Olivier Fargeon, la **première réunion du Conseil communal de Chavannes-des-Bois** s'est déroulée le 11 octobre de la même année.

A cette occasion, le Conseil communal a notamment approuvé un postulat déposé par un conseiller concernant la réduction de la vitesse dans la traversée du village. La Municipalité a accepté d'entrer en matière et fournira, au cours de l'année 2022, un rapport sur la faisabilité et la pertinence d'une telle mesure.

Comme au début de la pandémie du Covid-19, la Municipalité a mis en place et a régulièrement ajusté son concept de protection pour la commune en lien avec les diverses directives fédérales et cantonales et a informé la population sur les mesures de protection et les règles de conduite.

Municipalité

A l'instar du Conseil, l'année 2021 a été ponctuée par la transition entre l'ancienne et la nouvelle Municipalité suite aux **élections pour la législature 2021-2026** du 7 et 21 mars 2021.

Le mandat de l'**ancienne Municipalité**, composée de M. Roberto Dotta, Syndic ; M. Roland Beaud, Vice-Syndic ; M. Stephan Comminot, Municipal ; Mme Maria de Matteo, Municipale et M. Vincent Quadri, Municipal, a **pris fin le 30 juin 2021**. Les quatre membres démissionnaires ainsi que les membres du bureau ont été remerciés pour leur travail et engagement au service de la commune lors de la dernière séance du Conseil général.

Quant à la **nouvelle Municipalité**, composée de M. Roberto Dotta, Syndic ; Mme Vanessa Green, Vice-Syndique ; M. Diego Vergani, Municipal ; Mme Keri Anderson Sparks, Municipale et M. Moreno Volpi, Municipal, elle **est entrée en fonction le 1^{er} juillet 2021**.

Les cinq membres de l'ancienne et de la nouvelle Municipalité ont participé, dans la mesure du possible, aux réunions et séances de **plus d'une vingtaine d'associations et d'organismes intercommunaux et interrégionaux** auxquels la commune de Chavannes-des-Bois est partie prenante. Une liste quasi exhaustive est jointe à ce préavis pour information.

Ressources humaines

Cette année a été marquée par **plusieurs changements au niveau de l'équipe administrative**.

Mme Sophie Bornet a annoncé la résiliation de son contrat de travail en janvier, pour le 26 février 2021. Mme Eléonore Grosclaude a été engagée afin de la remplacer, jusqu'au début de l'été 2021.

Afin de soutenir l'équipe administrative, Mme Samantha Martin a été engagée en qualité de collaboratrice le 1er novembre 2021 pour un taux d'activité de 100%.

Madame Laura Jacot, secrétaire municipale, a été absente depuis le mois de novembre 2021 pour des problèmes de santé et a été remplacée dans ses charges par Samantha Martin ainsi que par Mme Eléonore Grosclaude qui a rejoint à nouveau l'équipe administrative, de façon ponctuelle et selon les besoins.

S'agissant des espaces verts, Monsieur Martin Bédât a été engagé du 2 au 27 août 2021, durant la période de vacances de Monsieur David Oppliger.

Mme Cécilia Briffaz a été engagée en qualité de patrouilleuse scolaire le 23 août 2021 et a ensuite décidé de quitter l'équipe en octobre 2021.

Les divers changements, notamment au niveau de l'équipe administrative et pour garantir le bon fonctionnement du greffe, ont occasionné une légère hausse des traitements liés au personnel (poste 110.3010) ainsi que des charges y relatives. Les absences pour cause de maladie et d'accident ont été couvertes par les assurances respectives, ce qui explique le montant élevé sur le compte 110.4360.

Population

La population totale de la commune, y compris les 83 internationaux, est stable et se monte à **1029 habitants au 31 décembre 2021** (2020 : 1017 habitants).

Durant l'année, le contrôle des habitants a enregistré 65 nouveaux arrivants, 95 départs ainsi que 11 naissances, 4 décès et 23 naturalisations.

Informatique

Afin de mieux protéger les données et ressources informatiques, la Municipalité s'est penchée sur des **mesures de sécurité appropriées** dans le contexte communal. Sur la base de recommandations du canton et de notre prestataire de services informatiques, la Municipalité a mis en pratique une première série de mesures en 2021 et d'autres suivront durant le premier semestre 2022.

La Municipalité a aussi mis en place un **nouveau site internet** de la commune pendant la première partie de 2021 afin de le rendre plus informatif et convivial.

Un représentant de la Municipalité a également élaboré le nouveau site des communes de Terre Sainte avec une agence de communication afin de fédérer et promouvoir l'offre culturelle, sportive et de loisirs dans la région.

Manifestations

Malgré que l'année **2021** ait été **impactée par de nombreuses restrictions dues au Covid-19**, la Municipalité a réussi à organiser un repas pour les aînés à la place de pique-nique en

juin, un rendez-vous très apprécié par tous les convives. Aussi, le traditionnel brunch de la rentrée qui a eu lieu pour la première fois depuis 2019 a remporté un franc succès avec la participation d'environ un quart des habitants du village.

Tout était prévu pour la fête de Noël du village, mais en raison d'un changement de dernière minute des restrictions sanitaires, celle-ci a malheureusement dû être annulée. L'employé des espaces verts et le concierge ont alors proposé une cérémonie de décoration du sapin du village. Les participants à cet événement, qui s'est déroulé un vendredi soir avant Noël, ont pu déguster du vin et chocolat chauds.

Ces raisons expliquent pourquoi le montant au compte 110.3170 (frais de réception et manifestation) est moins élevé que dans le budget pour l'année 2021.

La commune a aussi organisé une tournée de Food Trucks entre Chavannes-des-Bois et Commugny, très appréciée par les petits et les grands, et a planifié les réunions mensuelles pour les aînés.

La responsable pour les manifestations a également coordonné la toute première édition de « l'Écho des Bois », mis en place une stratégie de communication pour les réseaux sociaux et a lancé les comptes Facebook et Instagram de la commune.

Service des intérêts généraux

Le Conseil intercommunal de Région de Nyon a adopté **5 préavis sous le Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise** (DISREN) en 2021 pour un total de CHF 14'076'542.- (contribution par des tiers : CHF 9'272'654.- ; financement par la Région : CHF 4'803'888.-). L'un des projets les plus importants concerne la 2^{ème} étape de requalification de la route Suisse en traversée de localité de Coppet. Le montant total pour les projets votés en 2021 s'élève à CHF 25'429.91 pour la commune. Selon un plan de décaissement prévisionnel, la commune a versé 70% de ce montant en 2021. Notre contribution aux projets DISREN votés en 2021 reste une fois de plus largement en dessous de la limite fixée, à savoir la valeur du point d'impôt communal (CHF 62'950.20 en 2020). Le compte 140.3520 (DISREN participation financière) englobe également des acomptes du plan de décaissement prévisionnel pour des investissements votés les années précédentes.

Le budget ordinaire de la **Région de Nyon** pour 2020 est financé par une contribution annuelle de CHF 20.- par habitant (compte 110.3520).

Transports publics

En 2021, la fréquentation sur l'ensemble de la ligne **TPN 813** (Chavannes-des-Bois/Coppet/Crassier) a augmenté d'environ 11% par rapport à l'exercice précédent. Elle reste pourtant 24% au-dessous de celle de 2019 avant la pandémie. Cette situation peut notamment s'expliquer par un taux de télétravail qui n'a pas reculé en 2021 à cause des mesures sanitaires appliquées par la Confédération et le canton.

Les TPN ont comptabilisé, en moyenne et du lundi au vendredi, 59 montées et 49 descentes à l'arrêt de Chavannes-des-Bois. A titre de comparaison, 52 montées et 44 descentes ont été enregistrées pour l'horaire 2020 contre 80 montées et 66 descentes durant l'horaire 2019.

Nous constatons donc une légère augmentation de la fréquentation par rapport à 2020, mais celle-ci n'est clairement pas revenue à la situation d'avant la pandémie.

La ligne **TPG 55**, qui offre une fréquence de courses à peu près deux fois et demie plus élevée que celle de la ligne TPN 813, n'a pas été impactée autant par la crise sanitaire. Entre 2019 et 2021, la ligne a en effet gagnée des passagers, en total et en moyenne par jour.

Plus précisément, les TPG ont comptabilisé 21'620 montées et 22'926 descentes à l'arrêt de Chavannes-des-Bois en 2021, à savoir une moyenne de 59 montées et 63 descentes par jour. Pour comparaison, 49 montées et 51 descentes avait été comptabilisées pour l'horaire 2020 contre 56 montées et 62 descentes en 2019.

Un total de 924 voyageurs a aussi utilisé la **ligne nocturne TPN 891** (Afterbus) au départ de la gare de Coppet pendant l'horaire 2021, un nombre qui correspond à une baisse de fréquentation d'environ 45% par rapport à l'année précédente. La **ligne du Noctambus TPG NT** au départ de la place de Bel-Air à Genève a comptabilisé 20 descentes en 2021, ce qui représente une fréquentation relativement stable par rapport à l'année 2020 (22 descentes), mais nettement inférieure au nombre pour 2019 (100 descentes).

La participation financière supplémentaire des lignes TPN 813 et TPN 891 (Région Nyon) s'élève à CHF 13'790.94.- (compte 180.3512). Quant à la contribution pour la ligne TPG NT, celle-ci se monte à CHF 1'887.- (compte 180.3517.2).

Finances

Au niveau du total des charges et revenus des impôts (ligne 21), on notera que le **résultat de l'exercice 2021 est légèrement meilleur que celui de 2020** (+ CHF 67'023.-), mais qu'il reste en dessous des attentes budgétées pour l'année 2021.

Quant à la ligne 22 des comptes (service financier), le résultat des charges et revenus est presque identique à celui pour l'exercice 2020.

Dans le courant de novembre 2021, la Municipalité a **renouvelé deux prêts** d'une valeur totale de CHF 5.5 Mio. pour une année **avec un taux net négatif de -0.36%**, ce qui équivaut à CHF 19'800.- de revenu pour la commune. Le montant respectif sera porté en déduction du capital (et donc de la dette) en une fois, au moment du remboursement des prêts en novembre 2022.

Le montant de CHF 42'585.67 inscrit au compte 220.4221 (intérêts moratoires) concerne les intérêts de retard facturés sur les créances fiscales pour 2021.

Notons encore qu'une première réunion des responsables des finances communales a eu lieu à Chavannes-des-Bois en novembre 2021 sous l'impulsion du représentant de la commune.

A l'instar des exercices précédents, une employée de la Fiduciaire Rummel SA à Nyon a assuré la tenue de la comptabilité communale 2021 et s'est également acquittée durant l'année écoulée de diverses prestations complémentaires (établissement de factures, suivi des encaissements, rappels, etc.).

Domaines et bâtiments

Ancien Local Municipalité

La Municipalité a poursuivi les démarches auprès de la régie Rytz SA afin de pouvoir **mettre en location la surface de l'ancien greffe** (env. 50 m²). Une locataire intéressée a décidé en dernière minute de ne pas signer le contrat de bail finalisé à cause de la situation sanitaire fin 2021. En conséquence, les travaux nécessaires à la mise en location de la surface ont aussi été reportés.

Ancienne Fruitière

L'ancienne fruitière est **louée depuis deux ans aux TPG, TPN et à Post Immobilien**. Les charges usuelles sont refacturées aux trois sociétés locataires.

Nous relevons aussi un cas de vandalisme lors d'un weekend en février 2021, ce qui explique des coûts d'entretien de plus de CHF 2'000.- inscrits sur le compte 352.3140.

Restaurant Relais des Chasseurs

Comme indiqué au début du rapport de gestion, la Municipalité a décidé d'accorder des **réductions de loyer** au gérant du restaurant en fonction des **mesures sanitaires** annoncées par la Confédération et le canton dans le courant de 2021. De ce fait, le loyer encaissé s'élève à CHF 39'000.- au lieu du montant budgété de CHF 60'000.- (compte 356.4270).

Le compte pour les honoraires et prestations de services (356.3180) indique des charges de CHF 18'383.70 suite à une avance de frais en début 2021 en faveur d'un bureau d'architectes pour des plans d'aménagement de la terrasse du restaurant.

Lors d'une intempérie en juillet, le store de la terrasse s'est cassé sous le poids de la pluie. Par la suite, des socles en béton ont été posés pour recevoir un nombre de parasols en remplacement du store. Le traitement de ce cas au niveau des assurances n'était pas encore réglé fin 2021.

Notons enfin, qu'une délégation de la Municipalité a rencontré à plusieurs reprises le gérant du restaurant et son épouse afin d'évaluer l'impact des restrictions sanitaires et pour discuter de la situation générale du restaurant, la Municipalité ayant tacitement renouvelé le contrat de bail fin août 2021 pour les 5 prochaines années (le délai de préavis est de douze mois).

Bâtiment communal - Abri PC

Malgré la pandémie, la location des diverses salles du bâtiment communal a continué de progresser avec de nouvelles offres de cours de sport (basket et playball), pour atteindre un taux d'occupation d'environ 75%. En termes financiers, les **locations sportives régulières ainsi que les locations ponctuelles** (24 événements, anniversaires, etc.) se sont montées à CHF 52'843.25 CHF, à savoir une **augmentation de plus de 11% par rapport aux comptes 2020** (357.4270). Pour information, les locations sportives de la salle polyvalente représentent environ deux tiers des revenus, la salle de judo environ 18% et les locations ponctuelles environ 16%.

A noter également que la Municipalité s'est penchée sur l'état et la gestion de divers locaux au sous-sol du bâtiment communal et que certains réaménagements sont d'ores et déjà prévus pour l'année suivante.

Place de pique-nique

La Municipalité a aussi entamé des **réflexions pour rénover la place de pique-nique**, modifier les règles d'utilisation afin d'éviter les nuisances sonores constatées durant l'été 2021 et pour améliorer la procédure de réservation. Des travaux de rénovation ont été planifiés en 2021 et réalisés au cours du premier semestre 2020. La Municipalité a d'ailleurs accepté d'acheter la parcelle sur laquelle se situe la place de pique-nique et la transaction respective est prévue pour 2022.

Crèche

Suite à la finalisation de la convention de bail entre l'AJET et les trois communes territoriales fin 2020, le loyer et les acomptes pour les charges de la crèche intercommunale Les Petits Lutins ont été déterminés entre les partenaires. Le montant inscrit au compte 359.4360 (remboursement de frais) représente un décompte prévisionnel en attente du calcul de répartition externe au niveau des charges liées au compte 359.3120 (électricité, eau et chauffage).

Des représentants de la Municipalité ont rencontré à plusieurs reprises les responsables de la crèche afin de discuter de divers projets pour l'aménagement de la partie extérieure.

Afin de rentabiliser davantage le peu de locaux que possède la commune, la Municipalité a aussi évalué les diverses options de mise en location de deux grandes salles au sous-sol de la crèche et a donné un mandat de location à la société Rytz SA pour la plus grande des deux salles (env. 80 m2).

Travaux

Service technique

En 2021, la Municipalité et l'administration ont traité de **très nombreuses demandes de permis en matière de police de construction**.

En total, 31 demandes de construction ont été traitées durant l'exercice sous revue :

Avant-projets	1
Avis de travaux nécessitant une autorisation municipale	16
Demandes dispensés d'enquête (72d RLATC)	13
Demandes CAMAC avec enquête	1

Durant le même exercice, 20 permis de construire ont été délivrés :

Autorisation municipale	11
Permis dispensés d'enquête publique (72d RLATC)	9
Permis CAMAC soumis à l'enquête publique	0

Enfin, 6 permis d'habiter/d'utiliser ont aussi été délivrés par la commune pendant la même période.

Il convient de noter qu'un temps conséquent est dédié à analyser et à répondre à une pluralité de questions dans le domaine des constructions et à requérir les documents et pièces manquants dans les dossiers de demande déposés.

La Municipalité et l'administration communale suivent les chantiers en cours, notamment pour ce qui concerne la sécurité et jouent parfois un rôle médiateur dans les conflits entre le voisinage et le promoteur/constructeur.

Les émoluments encaissés liés aux permis de construire (compte 410.4310) s'élèvent à CHF 5'684.75 pour 2021.

Antenne Swisscom

Le moratoire cantonal ayant été levé pour toute délivrance d'autorisation de nouvelles antennes 5G, Swisscom a repris contact avec la commune en fin d'année 2021 pour faire avancer le projet signé au cours de la précédente législature.

La nouvelle Municipalité s'étant engagée auprès du Conseil communal à chercher une solution alternative pour éviter l'installation de l'antenne à l'entrée du village, elle s'est penchée sur cette question qui demeure d'actualité. Dans l'intervalle, la mise à l'enquête de l'installation n'a pas débuté.

Routes

L'achat d'une nouvelle balayeuse électrique avec les communes de Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay a fait l'objet d'une convention qui a été signée par les parties en septembre 2021. L'investissement pour la commune s'élève à CHF 15'520.10. Le montant de CHF 12'416.10 (investissement moins l'amortissement pour l'année 2021 de CHF 3'104.- qui a été ajouté au compte 430.3310) figure au bilan 2021 sous la rubrique véhicules, machines à amortir (9146.0). Il convient de noter que les frais de fonctionnement et d'entretien seront considérablement plus bas que pour l'ancienne balayeuse.

Le dépassement du compte 430.3140 (entretien des routes) s'explique notamment par une **série de réfections qui se sont avérées nécessaires** durant l'exercice sous revue. Ainsi, la Municipalité a dû procéder à la réparation de la bordure au croisement route de la Branvaude / route de Sauverny, ainsi qu'à la rénovation de quatre avaloirs en béton sur les chemins des Mouilles, Chatonnays et de la Pralay. Par ailleurs, le passage piéton de la route de la Branvaude, à la hauteur du chemin des Merles, a été rafraîchi et des panneaux de signalisation y ont été installés. Des coûts liés au remplacement d'une borne d'éclairage suite à un accident ont également impacté ce compte.

Finalement, des panneaux directionnels signalant le centre équestre ont été installés sur la route de la Branvaude à la hauteur de la route de Tannay ainsi que sur la route de Tannay à la hauteur du chemin des Chatonnays. Le coût pour les panneaux de CHF 2'138.95 a été pris en charge par le centre équestre (430.4360 remboursement de tiers).

Pour ce qui concerne le compte 430.3180 (honoraires et prestations de services), des études de faisabilité avaient été réalisées lors de la précédente législature, concernant le

déplacement du passage piéton sur la route de la Branvaude à la hauteur du cimetière, la sécurisation du sentier des écoliers, ainsi que la construction d'un trottoir reliant le chemin des Mouilles au chemin du Pont de Grilly le long de la RC7.

Parcs, promenades, cimetière

En ce qui concerne le compte 44 (parcs, promenades et cimetière), les charges sont nettement moins importantes que budgétées, à savoir CHF 17'181.20 contre CHF 25'560.- prévues. Cette différence s'explique notamment par des travaux d'entretien au cimetière qui ont été reportés et effectués en 2022, ainsi que par des dépenses réduites en termes d'embellissement.

Notons également qu'une analyse des produits utilisés par les employés communaux pour le traitement des espaces verts a été faite durant l'automne 2021. Différentes options ont été envisagées afin d'améliorer l'impact écologique. Ces mesures seront poursuivies en 2022.

Ordures ménagères et décharge

Les **comptes 2021 de la déchetterie intercommunale se sont révélés plus positifs que prévu** puisqu'ils présentent des charges sensiblement plus basses (CHF 464'309,69) que le budget (CHF 494'500.-). Ainsi, la contribution de Chavannes-des-Bois s'est réduite à CHF 79'899,25 pour l'année 2021 alors qu'elle était de CHF 82'500.- au budget. Par ailleurs, signalons que les comptes des ordures ménagères et décharge (45) sont en ligne avec le budget, puisqu'ils totalisent CHF 163'579,02 contre CHF 167'920.- prévus.

En bonne entente avec les communes de Tannay et de Commugny, la Municipalité a repris la rédaction d'une convention intercommunale qui n'avait pas été finalisée pendant la dernière législature. Suivant la procédure prévue pour l'adoption d'une telle convention, celle-ci sera soumise au Conseil communal courant 2022.

En 2021, les trois municipalités ont également rencontré les fournisseurs de la déchetterie pour fixer le cadre contractuel et revoir à la baisse la tarification de certaines prestations. En collaboration avec la SADEC, une analyse de faisabilité a été menée afin d'organiser la récolte de biodéchets méthanisables directement dans les trois communes et un projet pourrait voir le jour en 2022. Enfin, la cabane en fer située à l'entrée du village a été démontée et sera bientôt remontée dans l'enceinte de la déchetterie intercommunale pour accueillir des déchets spéciaux.

Instruction publique et cultes

Jusqu'au 31 décembre 2021, les tâches communales liées aux enfants étaient regroupées dans diverses associations intercommunales en fonction de leur nature. Ces collaborations à l'échelle de Terre Sainte demandent une importante participation au niveau de la Municipalité.

Ainsi, la responsable des écoles et de l'accueil de jour a participé durant le deuxième semestre 2021 à une séance extra-muros, aux séances mensuelles du Codir de l'ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre Sainte), de l'AJET (Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte) et aux séances du Conseil Intercommunal des deux associations.

ASCOT

L'ASCOT a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire, conformément à la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire) et de son règlement d'application (RLEO), des enfants domiciliés dans les neuf communes membres. Il s'agit en particulier des domaines suivants :

- La mise à disposition des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement et aux éventuelles classes de développement.
- La gestion et le financement de toutes les activités périscolaires, tels que les transports scolaires, les devoirs surveillés, les sports scolaires facultatifs, les sorties, les camps, les activités culturelles, les restaurants scolaires surveillés au collège Necker et au collège secondaire de Terre Sainte les Rojalets.
- La mise à disposition de bibliothèques et ludothèques intercommunales.

L'entretien des bâtiments est à la charge du propriétaire respectif, à savoir la commune territoriale ou ARSCO SA.

Au 30 septembre 2021, le **nombre d'élèves de notre commune** scolarisé dans les écoles publiques en Terre Sainte est de **102 en primaire** et de **41 en secondaire**.

Le Comité de direction de l'ASCOT a siégé treize fois au courant de 2021 et le Conseil intercommunal deux fois.

Les comptes de l'ASCOT ont encore une fois été largement impactés par les mesures sanitaires édictées pour l'enseignement obligatoire. Un grand nombre d'activités a dû être reporté, annulé ou réorganisé et les camps ont été particulièrement touchés. Cependant, les enfants ont pu bénéficier de quelques sorties ainsi que de « semaines spéciales ».

En 2021, le Collège secondaire de Terre Sainte a aussi fêté ses 30 ans. En raison de la pandémie, aucun évènement n'a pu être organisé à cette occasion. La rentrée d'août 2021 a permis d'accueillir **près de 600 élèves de 9^e à 11^e aux Rojalets**. Avec 32 classes ouvertes, c'est la première fois que le collège accueille autant d'élèves depuis la construction du bâtiment en 1991.

Le Conseil d'établissement scolaire de Terre Sainte (CESCOT) concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il appuie l'ensemble des acteurs de l'établissement dans l'accomplissement de leur mission, notamment dans le domaine éducatif. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

Il est composé à parts égales de représentants des autorités communales, de représentants des parents d'élèves fréquentant l'établissement, de représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement, et de représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement.

Régie des Eglises

L'exercice des comptes 2021 du Conseil de Régie des Eglises de Terre Sainte se termine par un excédent de revenus de CHF 100'212.60.

Celui-ci a été attribué au fonds de réserve. La participation des communes s'élève à CHF 20.- par habitant. **Une diminution de cette participation à CHF 17.- par habitant** a été décidée lors de l'assemblée du 21 septembre 2021 pour l'exercice de l'année suivante.

Police

En ce qui concerne la partie des coûts que la commune contrôle directement, il est à signaler que les comptes des **honoraires et prestations de service des ASP** (Assistants de sécurité publique) **sont en dessous du budget** : CHF 33'176,15 contre CHF 37'410.- prévus (610.3180).

En 2021, la sécurité s'est ultérieurement améliorée dans la région de Terre Sainte puisque les **vol**s et **cambríolages**, y compris dans les véhicules, **sont en baisse constante** : 147 en 2019, 100 en 2020 et 91 en 2021 (statistiques du 1^{er} janvier au 30 novembre).

Afin d'améliorer ultérieurement la collaboration avec les ASP, un cahier des charges précis a été défini pour la première fois, avec un focus sur la prévention autour du chemin de l'école, les nuisances sonores, les chiens errants et le contrôle préventif de la vitesse. Pour parer à quelques incivilités constatées durant le 1^{er} semestre 2021, une réunion avec tous les partenaires de la sécurité a été organisée et des mesures de prévention ont été décidées, comme par exemple le nettoyage plus fréquent des sites sensibles, l'organisation d'un stand de prévention pour les jeunes (Oasis) et des rondes plus fréquentes des ASP. En outre, une société de surveillance (SIR) a été mandatée pour lutter contre les nuisances sonores à la place de pique-nique et à la place de jeux en fin de semaine. Enfin, des messages de prévention ont été diffusés sur les réseaux sociaux, le site internet et dans le journal de la commune.

En 2021, une analyse approfondie de l'accidentologie routière à Chavannes-des-Bois a aussi été réalisée en collaboration avec les services spécialisés de la gendarmerie. Il s'avère **qu'entre 2010 et 2021, il y a eu 10 accidents de la route sur le territoire communal** qui ont causé 6 blessés légers et 2 blessés graves (un enfant sortant du chemin des écoliers et un policier lors d'une course poursuite).

A la demande de la Municipalité, des contrôles de la vitesse plus fréquents ont été organisés de jour comme de nuit sur les principales routes de la commune. Autant les contrôles préventifs (radars pédagogiques) que répressifs (radars de la gendarmerie) ont montré que **les limitations de vitesse sont largement respectées dans le village** et que les excès sont très limités puisqu'ils n'atteignent moyennement qu'un tiers des excès constatés dans le canton de Vaud, soit entre 1,09 et 2,66% des véhicules contrôlés.

Au niveau des infractions, signalons plusieurs amendes qui ont été infligées aux détenteurs de chiens errants ainsi qu'une dénonciation pour dégradation du parking des sports. Des travaux de remise en état ont ensuite été effectués au frais du contrevenant.

La commune étant dotée d'un défibrillateur, un **cours de premier-secours BLS/AED** a été organisé le 15 novembre 2021 et une quinzaine d'habitants du village ont ainsi découvert les gestes qui sauvent la vie. Par la même occasion, la localisation du défibrillateur a été corrigée sur l'application *first responder* du canton de Vaud et la signalétique a été améliorée.

Contrôle des habitants

Les **émoluments encaissés de CHF 14'357.-** (comptes 620.4311 et 620.4312) démontrent une augmentation des cas traités par le contrôle des habitants et l'administration communale pendant l'année écoulée, notamment en corrélation avec de nombreux départs et arrivées d'habitants.

Défenses contre l'incendie

Les **comptes sont sensiblement en dessous du budget**, à savoir CHF 23'627,55 contre CHF 25'993.- prévus (650.3520).

Au 1^{er} janvier 2022, le corps de Terre Sainte comptait 74 sapeurs-pompiers (62 hommes et 12 femmes). En 2021, un total de 46 exercices a été organisé avec 1915 heures de formation. De plus, les 21 porteurs d'appareils respiratoires de Terre Sainte participent à 6 exercices supplémentaires dans le cadre de la PROV (Protection Respiratoire de l'Ouest Vaudois), en collaboration avec les casernes de Gland et de Nyon-Dôle.

Le nombre d'alarmes en 2021 est en légère hausse par rapport à 2020, avec 77 interventions (dont 5 à Chavannes-des-Bois), pour un total de 630 heures de travail. La répartition temporelle est de 53% la journée et 47% la nuit. En collaboration avec la direction de l'établissement, le SDIS de Terre Sainte a organisé un exercice d'évacuation au collège de Coppet le 3 septembre 2021. Après 5 minutes, tous les élèves ont été évacués et rassemblés sur la zone prévue.

L'année 2021 a aussi été marquée par l'**adaptation du règlement du SDIS** concernant la tarification des interventions ainsi que l'implémentation du système de gestion « Mir », outil qui permet aux intervenants de gérer, via leur smartphone, toutes les activités liées aux tâches quotidiennes. A noter que le Conseil communal a adopté le préavis concernant le règlement du SDIS lors de sa séance du 13 décembre 2021.

Dans notre commune, plusieurs initiatives ont été menées en 2021 pour améliorer la collaboration avec le SDIS de Terre Sainte avec l'objectif d'améliorer l'efficacité en cas d'intervention. Ainsi, les officiers de la caserne ont maintenant accès 24/24 à tous les bâtiments communaux et disposent des plans de la crèche et du bâtiment communal.

Fin 2021, une analyse approfondie des **mesures de lutte contre le feu** a été menée et plusieurs défauts ont été constatés dans le bâtiment communal. Des mesures immédiates ont été mises en œuvre et d'autres suivront au début 2022. Parmi celles-ci, signalons le raccordement de la centrale de détection incendie auprès de la Centrale de traitement des alarmes (CTA) des pompiers ainsi que la mise en conformité des voies d'évacuation.

Protection civile

Les comptes de la participation à l'ORPC sont très proches du budget, à savoir CHF 19'913.35 contre CHF 19'402.- prévus (660.3520).

Fin 2021, une analyse approfondie des mesures de lutte contre le feu a été menée et **plusieurs défauts ont été constatés dans l'abri de protection civile**. Des mesures immédiates ont été mises en œuvre entre fin 2021 et début 2022. Parmi celles-ci, signalons

le colmatage des aérations dans les portes coupe-feu du local des archives et du local des jeunes, l'obturation des passages de tuyaux entre les pièces à risque pour éviter la propagation du feu, la mise sous détection simple du sous-sol, la pose d'une signalisation en cas d'évacuation et l'installation de coupe-circuits dans les locaux où un risque d'incendie est prévisible. Le système d'alarme évacuation a aussi été connecté au sous-sol, permettant aux occupants, notamment les enfants du cours de judo et les adolescents qui fréquentent le local des jeunes, d'entendre les éventuelles consignes en cas d'alarme dans le bâtiment communal, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Sécurité sociale

Service social

L'AJET est un réseau pour répondre aux exigences de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) et comporte 14 structures dont sept UAPE (Unités d'accueil pour écoliers), un APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire), trois crèches, l'accueil familial de jour, la Baraka (Centre des jeunes et de loisirs) et le CAV (Centre d'animation de vacances de Terre Sainte). L'AJET compte 157 collaborateurs dont 140 employés fixes et plus de 1000 enfants inscrits. Les trois crèches intercommunales proposent, au 31 décembre 2021, 132 places d'accueil et comptent 49 collaboratrices et collaborateurs.

L'année 2021 a de nouveau été marquée par la situation sanitaire, en particulier par la succession des plans cantonaux de protection pour l'accueil de jour et par les absences de collaborateurs (isolements et quarantaines). Cependant, les **activités de l'AJET ont été beaucoup moins bouleversées qu'en 2020** et l'ensemble des structures a pu rester ouvert tout au long de l'année. En 2020, le canton avait déjà soutenu les réseaux en assumant le 67% des pertes en lien avec la suspension de la facturation pendant la fermeture des structures au printemps 2020. En 2021, **les structures subventionnées ont eu la chance de toucher le 33% complémentaire**. Cette deuxième tranche de subventionnement vient en diminution des participations des communes membres.

Une nouvelle UAPE, La Tanière à Tannay, a ouvert ses portes en août 2021, avec une capacité d'accueil de 48 enfants par jour.

Courant 2021, les conseils de toutes les communes de Terre Sainte ont validé les **statuts de la nouvelle association** dénommée APEJ (Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte). Les statuts ont ensuite été validés par le Conseil d'État.

Comme déjà indiqué, **l'APEJ remplacera l'AJET et l'ASCOT à partir du 1 janvier 2022.**

Le 27 août 2021, Espace Prévention La Côte, dirigé par le Travailleur social de proximité (TSP), est venu installer le stand Oasis au centre du village pour accueillir les jeunes. Une trentaine d'adolescents sont passés pour profiter d'un moment de dialogue sur des thèmes de la jeunesse (jeux vidéo, le vivre ensemble, éducation civique etc.).

Sports

En 2021, plusieurs initiatives ont été prises pour favoriser le sport et les activités de loisirs dans notre commune, dont **l'installation d'une piste de pétanque et d'une table de ping-pong près du bâtiment communal**. L'étape de la course LG Trail à Chavannes-des-Bois, le

18 septembre 2021 a aussi été un succès. En 2021, la Municipalité a également abordé la thématique du terrain de sport au centre du village et plusieurs hypothèses ont été évaluées pour améliorer la sécurité et la praticabilité de ce terrain très apprécié par les enfants du village.

En 2021, la commission des sports de Terre Sainte s'est aussi penchée sur les critères d'attribution des subventions aux associations sportives. Un représentant de la Municipalité de Chavannes-des-Bois a participé à une sous-commission afin de proposer des règles claires et transparentes pour accéder à ces subventions.

Comptes de bilan – Engagements hors bilan

Emprunts

La situation des emprunts au 31 décembre 2021 (compte 922) s'élève au total à CHF 7'500'000.- et se présente comme suit :

- CHF 2'000'000.- auprès de la SUVA à Lucerne, au taux d'intérêt annuel fixe de 0.18%, échéant le 11 juillet 2022 ;
- CHF 3'000'000.- auprès des Retraites populaires à Lausanne, au taux d'intérêt annuel fixe de - 0.38%, échéant le 18 novembre 2022 ;
- CHF 2'500'000.- auprès des Retraites populaires à Lausanne, au taux d'intérêt annuel fixe de - 0.38%, échéant le 29 novembre 2022.

Rappelons que le plafond d'endettement voté par le Conseil général le 13 décembre 2021 est de CHF 9'500'000.-.

Engagements hors bilan

Dans le contexte des engagements hors bilan, le tableau joint à ce préavis fait ressortir que :

- le cautionnement dans le cadre d'ARSCO SA s'élève à CHF 1'531'743.- ;
- le cautionnement dans le cadre de l'ORPC (Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon) se monte à CHF 7'799.35 ;
- le cautionnement envers la Banque Raiffeisen pour le compte du Tennis Club de Chavannes-des-Bois est de CHF 26'000.- ;

Les **comptes communaux 2021** ont été **révisés** par GF AUDIT SA, au début du mois de mai 2022.

Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Vu le Préavis municipal 1/2022 relatif aux comptes communaux 2021 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021

Où le rapport de la Commission de gestion

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- 1) d'approuver les comptes communaux 2021 tels que présentés
- 2) d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021
- 3) de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2021
- 4) de donner décharge à la Commission de gestion

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 mai 2022

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

La Secrétaire



Roberto Dotta



Samantha Martin

Annexes : **Bilan** au 31 décembre 2021 et **engagements hors bilan** au 31 décembre 2021
Compte de fonctionnement par classification administrative 2021
Compte de fonctionnement par nature 2021
Tableaux des **investissements** (préavis-amortissements) et des **réserves**
Liste des **associations et organismes** auxquels la commune participe